



Admission des chevaux sur l'hippodrome de Verrie, site de l'Ifce-le Cadre Noir de Saumur

**L'accès à l'hippodrome de Verrie est INTERDIT
à tout cheval ne participant pas au concours**

L'accès au site de Verrie pour les chevaux engagés sur le concours 201849049 sera fera sur présentation de :

- 1- Attestation vétérinaire de bonne santé (cf paragraphe 1 – Attestation vétérinaire)**
- 2- Carnet de vaccinations à jour (cf paragraphe 2 - Mesures sanitaires)**

La vérification de l'identité des chevaux, des vaccinations obligatoires et des attestations vétérinaires telle que définie au paragraphe ci-dessous, sera effectuée par un officiel de compétition avant toute acceptation d'un cheval sur le site.

Nous vous demandons en amont de bien vouloir préparer les documents nécessaires à l'accès au site (livrets d'identification et attestations vétérinaires) pour chaque véhicule de transport afin de fluidifier la circulation et le temps d'attente à l'entrée du site

1 - Attestation vétérinaire

En application du principe de précaution et des recommandations du RESPE, nous demandons à tous les participants de fournir **une attestation de leur vétérinaire de - de 72 heures.**

Cette attestation de bonne santé, effectuée obligatoirement avec une prise de température, doit également mentionner qu'il n'existe aucune suspicion ni aucun cas déclaré dans l'établissement où est hébergé le cheval concerné par la présente attestation

Cette attestation (imprimé ci-dessous) sera à remettre à l'entrée du concours afin de pouvoir accéder au site de l'hippodrome de Verrie (Ifce)

2 - Mesures sanitaires liées à l'épidémie de Rhinopneumonie

Tout cheval doit avoir un protocole de vaccination contre la Rhinopneumonie :

- soit une vaccination annuelle à jour avec dernière injection à - de 6 mois
- soit la primo vaccination avec 2 injections à 1 mois d'intervalle, la deuxième datant de + de 15 jours et - de 6 mois.

En cas de non-conformité, **un écouvillon négatif de - de 72h** sera exigé pour entrer sur le site de Verrie.

CERTIFICAT VETERINAIRE DE BONNE SANTE

Je, soussigné, docteur vétérinaire inscrit à l'ordre national des vétérinaires sous le n° et vétérinaire habilité de l'exploitation (adresse de stationnement des chevaux),

..... atteste que le / les chevaux suivants :

NOM	N° Sire ou N° Transpondeur	Température corporelle (°C)

- ont été examinés ce jour et ne présentent aucun signe clinique de maladie infectieuse ;
- qu'il n'existe aucune suspicion de maladie infectieuse ni aucun cas déclaré dans l'établissement où est / sont hébergé(s) le / les chevaux mentionnés ci-dessus.

Date :

Lieu :

Signature et cachet